

Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées

Analyse des données du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) et élaboration d'indicateurs de suivi en matière de profilage racial

Présentation du rapport

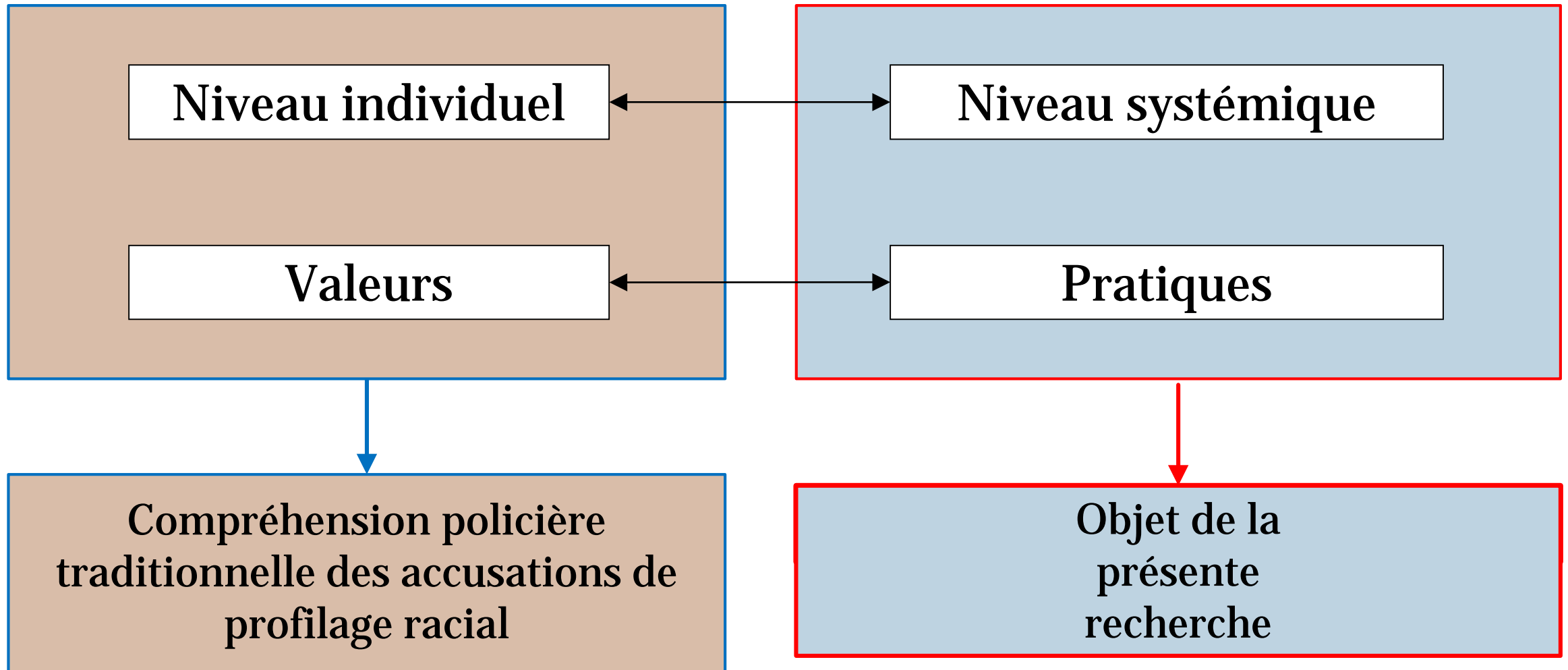
*Par Victor Armony, Mariam Hassaoui et
Massimiliano Mulone*

22 novembre 2019

Rappel du mandat

- **Objectif du rapport:**
 - Produire, à partir des données générées par le SPVM dans le cadre de ses activités, des **indicateurs quantitatifs sur l'interpellation policière** en lien avec l'identité racisée des personnes interpellées.
- **Ces indicateurs:**
 - Pourraient être **actualisés et rendus publics annuellement** en vue de documenter cette problématique de manière transparente.

Discrimination raciale: distinctions fondamentales



Les données à notre disposition

- 1. Interpellations entre 2014 et 2017**
 - 2. Infractions criminelles entre 2014 et 2017**
 - 3. Infractions aux règlements municipaux entre 2014 et 2017**
- Interpellations non enregistrées
 - Analyse limitée des motifs des interpellations

Premier indicateur: Indice de disparité des chances (IDCI)

Appartenance « raciale »	1. Population à Montréal selon le recensement de 2016 (N et %)	2. Personnes interpellées par le SPVM entre 2014 et 2017 (N et %)	3. Taux (% colonne 2 divisée par % colonne 1)	4. IDCI (quotient entre le taux pour les Noirs et le taux pour les Blancs dans la colonne 3)
Total	1 898 460 (100 %)	119 439 (100 %)	-	-
Blanc	1 273 740 (67,1)	49 438 (41,4)	0,62	4,2
Noir	180 650 (9,5 %)	29 759 (24,9 %)	2,62	

Deuxième indicateur: Indice de surinterpellation au regard des infractions (ISRI)

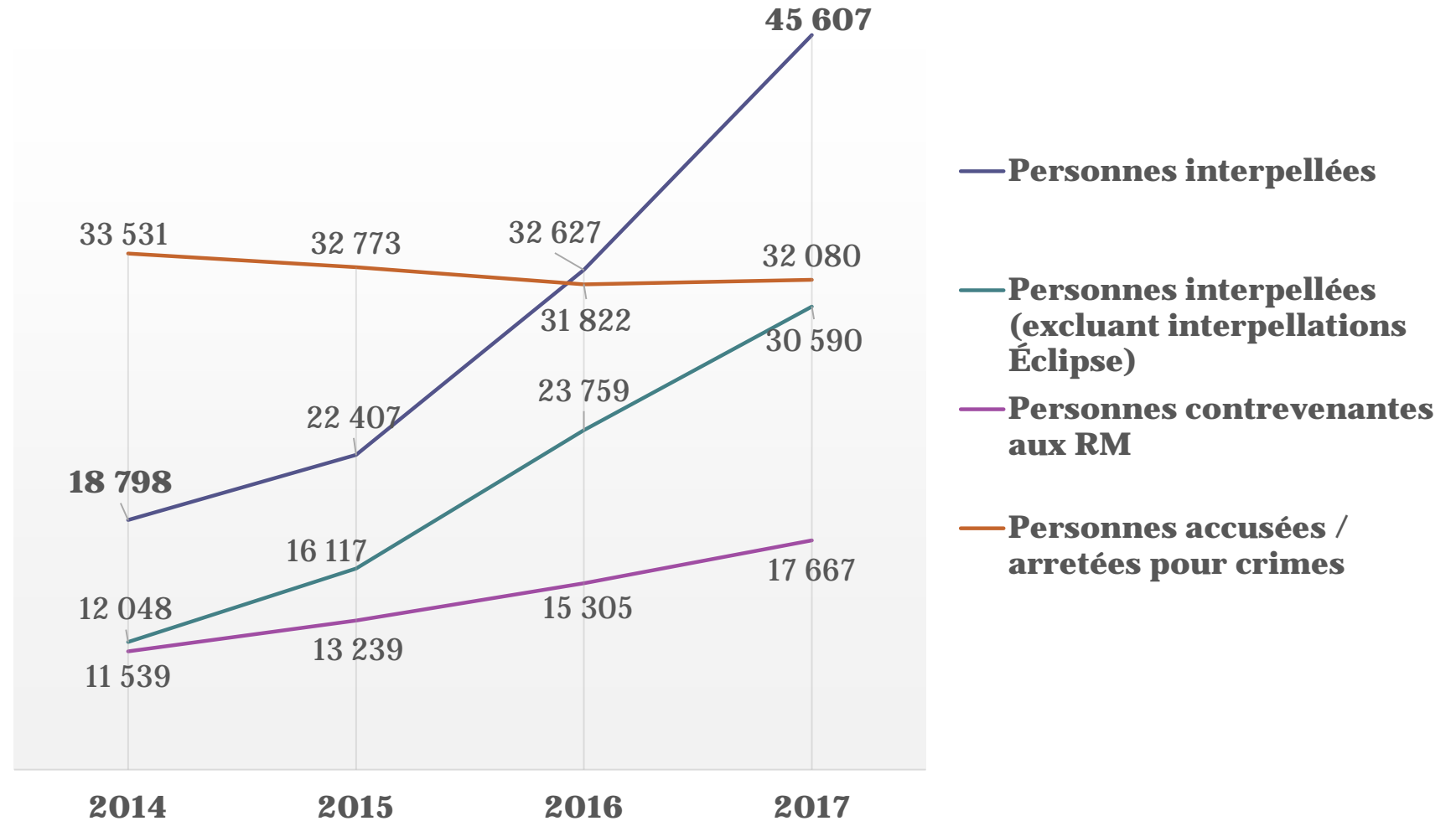
Appartenance « raciale »	1. Personnes accusées ou arrêtées pour un crime par le SPVM entre 2014 et 2017 (N et %)	2. Personnes interpellées par le SPVM entre 2014 et 2017 (N et %)	3. Taux (% colonne 2 divisée par % colonne 1)	4. ISRI (CC) (quotient entre le taux pour les Noirs et le taux pour les Blancs dans la colonne 3)
Total	130 206 (100 %)	119 439 (100 %)	-	-
Blanc	71 610 (55,0 %)	49 438 (41,4)	0,75	1,66
Noir	26 039 (20,0 %)	29 759 (24,9 %)	1,25	

Tendances dans le nombre de personnes interpellées, contrevenantes et accusées ou arrêtées (2014-2017)

Le nombre d'interpellations effectuées par le SPVM a augmenté considérablement entre 2014 et 2017

Hausse de 143 %

Voir Graphique 1.3, page 67



Calcul des indicateurs de disparité de chances d'interpellation (IDCI) selon l'appartenance « raciale »

La disparité de chances d'interpellation affiche des variations considérables entre plusieurs groupes racisés et la majorité non-racisée.

Voir Tableau 2.1, page 84

Appartenance « raciale »	Population Montréal (2016)	Interpellations SPVM (2014-2017)	IDCI
Blanc	1 273 740	49 438	1,00
Autochtone	13 215	2 369	4,62
Noir	180 650	29 759	4,24
Sud-asiatique	150 990	5 467	0,93
Arabe	130 080	10 284	2,04
Est-asiatique	72 320	1 870	0,67
Latino	71 460	4 059	1,46

IDCI Femmes autochtones: 11,38

IDCI Noirs, seul Éclipse: 5,58

IDCI Jeunes arabes (15-24 ans): 4,25

IDCI Arabes 2014: 1,29

Indicateurs de disparité de chances d'interpellation (IDCI) selon l'appartenance « raciale » (2014-2017) - Niveaux de diversité ethnique

Les personnes **noires** et les personnes **arabes** encourent **plus de risques** de se faire interpellier dans **les quartiers moins ethniquement divers** (peu importe si l'interpellation répond ou non à un appel).

Voir Tableau 2.8, page 94

Appartenance « raciale »	IDCI Quartiers très divers	IDCI Quartiers peu divers	IDCI Reste de Montréal
Autochtone	2,47 (N = 146)	4,04 (N = 349)	5,68 (N = 1 297)
Noir	3,22 (N = 6 695)	7,91 (N = 3 667)	3,66 (N = 9 465)
Sud-asiatique	0,73 (N = 1 449)	1,44 (N = 649)	0,63 (N = 1 174)
Arabe	1,85 (N = 3 537)	4,27 (N = 1 182)	1,56 (N = 2 383)
Est-asiatique	1,22 (N = 664)	0,75 (N = 227)	0,37 (N = 445)
Latino	1,49 (N = 1 125)	2,22 (N = 621)	1,38 (N = 1 366)

Indicateurs de sur-interpellation au regard des infractions (ISRI) aux règlements municipaux (RM) et au Code criminel (CC), selon l'appartenance « raciale » (2014-2017)

L'ISRI met en relation le nombre de personnes interpellées et le nombre d'infractions commises par chaque groupe. **Les personnes arabes et noires sont sur-interpellées de 93% et de 66% respectivement** au regard de leur participation présumée dans la criminalité.

Voir Tableaux 2.10, page 99 et 2.13, page 102,

Appartenance « raciale »	ISRI-RM	ISRI-CC
Blanc	1,00	1,00
Autochtone	0,27	1,10
Noir	2,37	1,66
Sud-asiatique	2,53	1,21
Arabe	2,80	1,93
Est-asiatique	2,38	0,99
Latino	1,10	0,81

Résumé des principaux résultats

- La superposition des deux indicateurs (IDCI et ISRI) permet de mettre en lumière que **les populations noires et arabes sont particulièrement visées par les interventions du SPVM.**
- **Les populations autochtones** font l'objet d'interventions policières à répétition.
- **Les résultats de nos analyses** révèlent des disparités qui **suggèrent fortement la présence de biais systémiques liés à l'appartenance raciale des individus interpellés.**

Les sources de biais systémiques

Sources
cognitives



*Biais implicites,
préjugés et
stéréotypes*

Sources
structurelles



*Profilage,
prédiction,
prophétie
autoréalisatrice
et outils actuariels*

Recommandation 5

Le SPVM devrait continuer ses efforts d'intégration de la question du profilage systémique à la formation policière et y donner une place prééminente aux enjeux qui touchent la population autochtone.

Recommandation 4

Le SPVM devrait intégrer la question du profilage racial à l'ensemble de ses plans, programmes et pratiques.

Recommandation 1

Le SPVM devrait se doter d'une politique en matière d'interpellation

Recommandation 2

Le SPVM devrait produire et rendre public un rapport annuel présentant l'évolution des indicateurs en matière de profilage racial.

Recommandation 3

Le SPVM devrait développer des modalités complémentaires de suivi en matière de profilage racial.

Informations à diffuser annuellement

1. Tendances générales
2. Indicateurs annuels de disparité de chances d'interpellation (IDCI) selon l'appartenance « raciale », le groupe d'âge et le genre (IDCI)
3. Indicateur de sur-interpellation au regard des infractions (ISRI) aux règlements municipaux (ISRI-RM) et au Code criminel (ISRI-CC) selon l'appartenance « raciale » perçue
4. Données brutes anonymisées sur les interpellations
5. Autres indicateurs de suivi:
 1. Sondage annuel auprès de la population montréalaise
 2. Nombre de plaintes pour discrimination
 3. Représentativité des minorités au sein du SPVM
 4. Emploi de la force.

Les recommandations

- 1. Le SPVM devrait se doter d'une politique en matière d'interpellation**
- 2. Le SPVM devrait produire et rendre public un rapport annuel présentant l'évolution des indicateurs en matière de profilage racial.**
- 3. Le SPVM devrait développer des modalités complémentaires de suivi en matière de profilage racial.**
- 4. Le SPVM devrait intégrer la question du profilage racial à l'ensemble de ses plans, programmes et pratiques.**
- 5. Le SPVM devrait continuer ses efforts d'intégration de la question du profilage systémique à la formation policière et y donner une place prééminente aux enjeux qui touchent la population autochtone.**